

aussi se rendre dans toutes les maisons où l'on n'a pas acheté de permis de radio.

M. TUSTIN: Combien de permis ont été émis l'an dernier et combien, d'après le ministre, seront émis au cours de la présente année financière.

L'hon. M. HOWE: Nous avons vendu 1,038,000 permis en 1936-1937. Cette année, jusqu'à la fin du mois de janvier, nous en avons vendu 1,075,000.

M. TUSTIN: Quelle somme représentent les commissions payées aux bureaux de postes et aux agents qui ont vendu ces permis?

L'hon. M. HOWE: Lorsqu'il touche déjà des appointements, le maître de poste reçoit 5c. par permis. Les maîtres de postes qui travaillent à commission reçoivent 15c. par permis. L'agent perceuteur qui passe de porte en porte reçoit 25c. par permis.

M. TUSTIN: Le ministre peut-il nous dire le montant qui a été ainsi payé?

L'hon. M. HOWE: Des permis délivrés, les bureaux de postes en ont vendu 41 p. 100; les agents qui vont de porte en porte 37 p. 100, et les marchands de radios 18 p. 100. Nous avons aussi émis gratuitement 3,148 permis à des aveugles. Tous ceux qui vendent des permis ont un livret spécial contenant des permis pour les aveugles.

M. TUSTIN: Je voulais tout simplement connaître le montant payé aux agents et aux bureaux de postes.

L'hon. M. HOWE: Nous avons payé \$179,542,55 pour 1,075,000 permis. Ces chiffres sont pour l'année 1937-1938, jusqu'au 31 janvier.

M. TUSTIN: Dans ce cas, je comprends que le ministère a payé \$103,709 aux perceuteurs des droits pour les permis de radio et que l'on a payé \$179,542,55 en commission?

L'hon. M. HOWE: C'est exact.

M. EDWARDS: Je demanderais au ministre de nous dire comment on procède quand le propriétaire d'un appareil de radio est poursuivi pour n'avoir pas acheté son permis. On l'avertit deux fois, à ce que je comprends. Le ministère figure-t-il dans la poursuite? On me dit qu'une sommation ou un certificat quelconque est endossé par le ministre ou le sous-ministre.

L'hon. M. HOWE: Après qu'on a décidé de poursuivre, le cas est étudié par le ministre. Quand il s'agit d'un cas où une poursuite s'impose, je signe l'autorisation de prendre des procédures et le ministère des Transports s'occupe de la poursuite.

[M. Tomlinson.]

M. EDWARDS: C'est ce que je voulais savoir. J'ai pris des informations à la cour de police de la ville où je demeure et c'est ce qu'on m'a dit. Je ne savais pas auparavant de quelle façon on procédait. Je comprends maintenant que chaque cas est passé en revue.

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. BETTS: Je ne suis pas en faveur de confier aux répartiteurs le soin de percevoir le prix des permis pour postes récepteurs. Ils ont déjà un emploi et un assez bon emploi par le temps qui court. Je considère que c'est un travail qui pourrait très bien être confié à des anciens soldats. Ce sont des gens auxquels on peut se fier et nombre d'entre eux sont dans la pénurie la plus complète. Le ministère des Pensions et de la santé nationale a créé une Commission d'assistance aux anciens soldats et des comités honoraires ont été établis dans les grands centres afin de se tenir en contact avec les vétérans. Ils possèdent des listes d'anciens soldats qui sont sans travail et ils connaissent leurs antécédents et leurs capacités de sorte que si le Gouvernement voulait réellement améliorer le sort des anciens soldats, comme il l'a prétendu durant la dernière campagne électorale et depuis, le ministre des Transports a là une magnifique occasion de pouvoir s'entendre avec son collègue des Pensions et de la Santé nationale pour confier ce travail aux anciens combattants.

L'hon. M. HOWE: Presque tous les perceuteurs sont des anciens soldats, je crois. Je ferais toutefois remarquer que le travail ne constitue pas une perspective bien encourageante pour un vétéran parce qu'il ne rapporte pas beaucoup. Le prix du permis est peu élevé et personne ne pourrait subsister avec ce que rapporte ce travail. La perception des droits de permis à 25c. par permis ne constitue pas une carrière. Je dois ajouter toutefois que ce travail est confié, je crois, au Canada à l'ancien soldat qui retire une petite pension.

M. NEILL: Le ministre a dit, si je l'ai bien compris, que le décret du conseil portant le prix du permis à \$2.50 avait été adopté. Je n'en dirai rien, bien que je doute fort que ce changement soit populaire. D'un autre côté, nous avons obtenu à Vancouver une nouvelle station qui a rendu bien des services à la population de la Colombie-Britannique.

Je fais un appel vigoureux en faveur des usagers ruraux, pas des usagers des grandes villes. L'usage d'un appareil fonctionnant au moyen d'accumulateurs est coûteux. Un accumulateur qui dure mille heures lequel fonc-